

FICHE TECHNIQUE DE SÛRETÉ

2/27/2026

SECTION I - IDENTIFICATION

Nom matériel

SANDTASTIK THERAPY PLAY SAND

Informations Sur La Société
SANDTASTIK PRODUCTS, LTD.
58 Prosperity Avenue, Unit 1
Port Colborne, ON L3K 5X9
Téléphone: 1-800-845-3845
Facsimilé: 800-831-6111
Courriel: compliance@sandtastik.com

Pour les urgences de transport seulement d'appels: 800-845-3845

Pour les urgences de santé appeler Poison Centre de commande: 1-800-222-1222

SECTION II - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément au paragraphe (d) de 29 CFR 1910.1200.

Il n'y a pas d'éléments d'étiquetage GHS

SECTION III - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>CAS/EC #</u>	<u>PEL/TLV (MG/M#)</u>	<u>Max % Poids</u>	<u>NTP</u>	<u>IARC</u>
Aucun					

SECTION IV - MESURES DE PREMIERS SOINS

MESURES DE PREMIERS SOINS: AUCUN NÉCESSAIRE. AUCUNE SANTÉ AIGUÉ EFFETS ATTENDUS.

SECTION V - MESURES D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE): N/A
EXPLOSION LIMITES DANS L'AIR (% PAR VOLUME): NON EXPLOSIF
MÉDIAS D'EXTINCTION: + IIF(EMPTY(product.sds5_extmedia), product.sds5_extmedia, 'AUCUN MÉDIA SPÉCIAL REQUIS')
PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES: AUCUN FEU SPÉCIAL COMBATS PROCÉDURES REQUISES
DANGERS INHABITUEL INCENDIE ET EXPLOSION: NON COMBUSTIBLE
AUTO-ALLUMAGE TEMPÉRATURE : N/A

SECTION VI - MESURES DE REJET ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE EN CAS D'UN MATÉRIAU EST RENVERSÉ: Nettoyage conformément à toutes les réglementations applicables. Absorber les déversements avec matériau absorbant non combustible. Pour l'élimination des déchets, voir la Section XIII

SECTION VII - MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PENDANT LE STOCKAGE ET LA MANIPULATION: Pratique de la bonne hygiène industrielle exige que l'exposition soit maintenue au-dessous de la TLV. C'est préférence obtenu grâce à la fourniture d'une ventilation adéquate. Lorsque l'exposition ne peut être contrôlée adéquatement de cette façon, la protection respiratoire des personnels devrait être utilisée.

SECTION VIII - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

EXIGENCES DE VENTILATION SPÉCIALE ET DE LA PROTECTION RESPIRATOIRES: AUCUN NÉCESSAIRE
AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION (GANTS, LUNETTES, ETC.): AUCUN NÉCESSAIRE
TRAVAIL ET D'HYGIÈNE: AUCUN NÉCESSAIRE
CONTRÔLES TECHNIQUES: AUCUN NÉCESSAIRE

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION: N/A
PRESSION DE VAPEUR: N/A
DENSITÉ SPÉCIFIQUE DE VAPEUR (AIR = 1): N/A
SOLUBILITÉ DANS L'EAU: N/A

POINT DE FUSION: N/A
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE: N/A
RÉACTIVITÉ DANS L'EAU : NON RÉACTIF

SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

LES PRODUITS DE POLYMÉRISATION DANGEREUSE: N/A
STABILITÉ : DES CONDITIONS STABLES POUR ÉVITER: N/A
INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER)N/A
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Le monoxyde de carbone , dioxyde de carbone et de fumée

SECTION XI - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS ASSOCIÉS À L'UTILISATION DE CE MATÉRIEL: AUCUN PRÉVU
La LD50 aigus est >50000 mg/kg.
La LC50 aigus est 99999 mg/cubic meter.
Ce produit n'est pas considéré comme un cancérigène humain connue ou soupçonnée par NTP, CIRC ou OSHA (voir section III)

SECTION XII - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

CONNU LES EFFETS NUISIBLES AUTRES QUE CEUX N'ASSOCIÉS À INERTES SOLIDES EN SUSPENSION DANS L'EAU.

SECTION XIII - ÉLIMINATION DES CONSIDÉRATIONS

RCRA RISQUE DE CLASSE (40 CFR 261): CE PRODUIT N'EST PAS CLASSÉ COMME UN DÉCHET DANGEREUX.
MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : DISPOSER CONFORMÉMENT AU FÉDÉRAL, ÉTAT ET RÉGLEMENTS LOCAUX.

SECTION XIV - TRANSPORTATION INFORMATION

U.S. DOT (49 CFR 172.101): CE N'EST PAS UN MATÉRIAU COMME DANGEREUX, CLASSÉS PAR LES CFR 172.101.

SECTION XV - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CONTENU DE CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE CONFORMES OSHA HAZARD COMMUNICATION STANDARD 29 CFR 1910.1200

EPA SARA TITRE III CHIMIQUE LISTINGS:
ARTICLE 302.4 DES SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES (40 CFR 355):
AUCUN

ARTICLE 313 DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES (40 CFR 372):
AUCUN

INTERNATIONAL RÉGLEMENTS

CANADIEN SIMDUT : CE PRODUIT EST UN PRODUIT CONTRÔLÉ EN VERTU DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES EN MILIEU DE TRAVAIL AU CANADA. IL CONTIENT LES TOXIQUES SUIVANTS OU LES MATIÈRES TRÈS TOXIQUES:
AUCUN

En vertu des règlements de produits de consommation de la CPSC (16CFR1500.3 et 150 014), ce produit a le nécessaire étiquetage de danger aigu et chronique suivante:

AUCUN

SECTION XVI - AUTRES INFORMATIONS

AP (Approved Product) Seal



Conforms to
ASTM D 4236

Definition of the AP Seal:

The AP (Approved Product) Seal identifies art materials that are safe and that are certified in a toxicological evaluation by a board-certified toxicologist (medical expert) to contain no materials in sufficient quantities to be toxic or injurious to humans, including children, or to cause acute or chronic health problems. These products are certified by ACMI to be labeled in accordance with the chronic hazard labeling Standard, ASTM D 4236, and the U.S. Labeling of Hazardous Art Materials Act (LHAMA).

Avertissement: Nous croyons que les énoncés, l'information technique et les recommandations contenues dans ce document sont fiables, mais ils sont donnés sans garantie d'aucune sorte. L'information contenue dans ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si elle est utilisée en combinaison avec d'autres matières. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

DERNIÈRE DATE DE RÉVISION: 02/27/2026

Prepared by Duke OEM Toxicology

INFORMATIONS SUR LA COULEUR

CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE S'APPLIQUE AUX COULEURS SUIVANTES QUI SONT ASSOCIÉS À INGREDIENTS DANGEREUX OU NON DANGEREUX

Couleur du Produit	SKU	Ingrédient Dangereux
BEACH		(AUCUN)
WHITE		(AUCUN)

NOMS DE MARQUE

CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE S'APPLIQUE POUR LES NOMS DE MARQUE SUIVANTES

Noms de Marque

SANDTASTIK THERAPY SAND